

Services éducatifs des jeunes

Année scolaire 2021-2022

Démarche d’admission

**Classe déficience intellectuelle profonde**

**MANDAT RÉGIONAL**

**Nature du service**

Enseignement adapté pour les élèves qui présentent une déficience intellectuelle profonde au secondaire.

**Conditions particulières d’admission**

* L’élève doit avoir l’âge requis (12 à 21 ans);
* Il présente un diagnostic de déficience intellectuelle profonde (code 23) ;
* L’élève doit avoir besoin d’un soutien ou de services continus pour fonctionner dans un milieu scolaire ;
* Il a fait l’objet d’une évaluation de ses capacités et de ses besoins dans le cadre de la démarche du plan d’intervention et, le cas échéant, du plan de services individualisé et intersectoriel (PSII) qui a démontré que la scolarisation en milieu spécialisé s’avérait l’orientation la plus appropriée.
* De façon à répondre convenablement aux besoins de l’élève, certaines modalités ou conditions particulières d’admission (par exemple : intégration progressive, temps de scolarisation adapté) pourraient être jugées nécessaires en vue de l’admission de ce dernier;
* Les parents de l’élève ou le titulaire de l’autorité parentale doivent avoir été consultés et impliqués tout au long de la démarche avant que l’élève ne soit admis dans un service de scolarisation et aussi avoir accepté ces conditions.

**École d’accueil**

* École secondaire de la Cité

**Contenu du dossier à soumettre au comité d’admission**

* Document de référence **spécifique** à cette école à mandat régional;
* Rapport synthèse du psychologue scolaire (ou autres diagnostics);
* Rapport psychologique récent incluant une évaluation cognitive;
* Tout autre rapport jugé pertinent (orthophonie, ergothérapie, musicothérapie, etc.);
* Bulletin;
* Plan d’intervention;
* Certificat de naissance;
* Photo de l’élève;
* Formulaire d’autorisation de transmission de dossier et demande d’admission signés par les parents ou le titulaire de l’autorité parentale et, s’il y a lieu, par l’élève lui-même.
* L’envoi par la responsable de l’adaptation scolaire d’origine d’une lettre de demande d’admission à la personne responsable de l’adaptation scolaire (Émélie Morin, 418 686-4040, poste 2231 ou morin.emelie@cscapitale.qc.ca.) du Centre de services scolaire de la Capitale. Une copie conforme est envoyée à la direction d’établissement concernée, madame Isabelle Desmeules (418-686-4040 poste 6211 ou desmeules.isabelle@cscapitale.qc.ca).
* **Les documents exigés sont envoyés par courriel au plus tard le 17 mars 2021** à l’attention de la direction, Isabelle Desmeules, à l’école secondaire de la Cité. Pour toute demande au-delà de la date limite, les documents doivent être acheminés 10 jours avant la tenue de la rencontre du comité d’admission prévu pour l’élève.

Révisé en janvier 2021